



**Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.  
Du mardi 29 janvier 2008**

**Membres présents :**

I.N.S.T.  
DES SCIENCES  
ET TECHNIQUES  
DE VALENCIENNES

**Collège A :** Mademoiselle Leriche, Messieurs Assaad, Guerra, Piechowiak,

**Collège B :** Madame Derviaux, Messieurs Jenot, Valein

**Collège AITOSS :** Madame Charles, Monsieur Lerable

**Collège Etudiants :** Mademoiselle Laihem, Messieurs Bricheux, Prevost, Rebeyrotte,

**Collège des personnalités extérieures :** Mesdames Houssier, Lancelle, Messieurs Bruzek, Zidi

**Membres de Droit :** Mesdames Boulekbache, Laudati, Nikichine, Messieurs Debernard, Goichot, Pommeray, Raviart,

**Membres excusés :** Madame Guillaume, Messieurs Coudoux, Dewally, Goutin, Thilliez, Vrancken

**Pouvoirs :**

Monsieur Alphonso	à	Monsieur Bricheux
Monsieur Assaad	à	Monsieur Guerra
Monsieur Benameur	à	Monsieur Jenot
Monsieur Caudmont	à	Monsieur Prevost
Monsieur Champagne	à	Madame Derviaux
Monsieur Desmarez	à	Madame Lancelle
Monsieur Delot	à	Monsieur Valein
Monsieur Lobry	à	Monsieur Bruzek
Monsieur Lochegnies	à	Monsieur Guerra
Monsieur Morel	à	Madame Houssier
Monsieur Piechowiak	à	Mademoiselle Leriche
Madame Renard	à	Madame Charles
Madame Thilliez	à	Madame Derviaux
Monsieur Thomas	à	Monsieur Rebeyrotte
Monsieur Vrancken	à	Mademoiselle Leriche

**SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES**

- 1) Approbation du compte rendu du C.A. du 8 novembre 2007 à l'unanimité
- 2) Le budget 2008 est voté à l'unanimité
- 3) Les DBM de Rattachement et de Transfert sont approuvées à l'unanimité moins une abstention
- 4) Les règlements des examens sont votés à l'unanimité
- 5) Les subventions aux associations sont votées à l'unanimité
- 6) La nomination du responsable de la Formation par Apprentissage est votée à l'unanimité



Ouverture de la session : 14 heures 45

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 8 novembre 2007 :**

Des corrections sont apportées sur l'orthographe des noms qui suivent :

« Creusé, Rebeyrotte et Valein. »

Monsieur Delannoy constate que son nom figure toujours sur la liste d'émargement.

Monsieur Pommeray aurait souhaité avoir plus d'informations sur l'origine des versements de la Taxe d'Apprentissage par filières. Monsieur Ourak tient compte de la remarque mais estime qu'il n'était pas nécessaire d'aller aussi loin dans les détails d'un compte-rendu.

Monsieur Jenot est désigné comme prochain rapporteur de séance.

*Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 8 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.*

### **2. Informations générales :**

#### ● Effectifs ISTV :

Monsieur Ourak commente le tableau des effectifs ISTV 2007/2008 : le détail est établi formation par formation et niveau par niveau.

Les chiffres communiqués au Ministère font état de 1985 étudiants pour la rentrée 2006/2007. On constate cette année une baisse de 6% par rapport à l'année précédente à savoir 863 inscrits en Licence et 590 inscrits en Master.

Monsieur Assaad demande s'il est possible de comparer avec les chiffres nationaux.

Monsieur Ourak répond que nous ne disposons pas de ces chiffres. Les effectifs totaux de l'UVHC sont en dessous de 10 000 étudiants. Monsieur Ourak ajoute que l'UVHC reste la plus petite université du Nord Pas de Calais. Il ajoute que des réunions seront organisées pour l'Aide à la Réussite et que plus de 250 000 euros sont prévus pour accompagner ce projet.

#### ● Recrutement du Personnel :

Monsieur Asmani, Ingénieur d'Etudes en Electronique, a demandé sa mutation à l'AIP. Le poste d'IGE en Electronique à l'ISTV a été ouvert au recrutement.

Monsieur Raviart interroge sur la possibilité de transformation du poste administratif (Attaché) en poste d'IGE en informatique. Il se demande si avec la nouvelle gouvernance des universités, des postes d'IGE seront créés à l'UVHC.

Monsieur Ourak répond que nous aurons plus de précisions au Conseil d'Administration de l'UVHC ce jeudi. Il n'y a pas de création de poste prévue cette année mais Monsieur Ourak rappelle qu'il est toujours possible de transformer des postes et de procéder à des redéploiements au sein de l'université.

- Le salon de l'Etudiant :

En ce qui concerne le salon de l'étudiant qui s'est tenu à Lille les 17 et 18 janvier 2008, les échos sont très positifs concernant les stands de l'ISTV. Monsieur Prévost regrette cependant le manque de personnes présentes sur le stand surtout le vendredi.

Monsieur Ourak rappelle que la Journée Portes Ouvertes aura lieu le 08/03/2008.

- Informations sur les Conseils de l'Université :

Les statuts de l'Université ont été votés à l'unanimité au Conseil d'Administration du 17 janvier 2008.

Monsieur Assaad s'interroge sur d'éventuels changements de statuts de l'ISTV.

Monsieur Ourak ajoute qu'il n'y a pas de changement pour l'ISTV. Cependant, la création de nouvelles composantes dépend directement de l'établissement. Les laboratoires deviennent des composantes à part entière.

- Informations sur les demandes d'habilitations :

A ce jour, nous n'avons aucune réponse du Ministère. Néanmoins, nous devons nous préparer au nouveau contrat.

### **3. Le Budget 2008 :**

Monsieur Ourak présente la nouvelle arborescence de l'Institut. Des nouveaux Centres de Responsabilité ont été créés suite à l'ouverture de nouvelles formations par apprentissage.

#### **3.1 Budget ISTV Formation Initiale :**

Monsieur Ourak commente le budget initial de l'Institut qui est sensiblement équivalent à celui de l'année précédente.

- Les recettes :

Les recettes s'élèvent à 1 129 711 euros. La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) du budget globale est passée de 829 681 euros en 2007 à 767 397 euros en 2008 avec une baisse de 7.5 % essentiellement due à la baisse des effectifs étudiants.

Depuis la rentrée 2007, l'université est tenue de payer les charges patronales : une subvention de 35 000 euros est accordée pour l'ISTV en compensation.

Un montant de 2 000 euros est inscrit pour l'instant en Dotations Contractuelles pour la préparation à l'Agrégation. Cependant, cette ligne pourra être modifiée en cours d'année par une D.B.M.

Monsieur Ourak rappelle que l'ISTV perd de l'argent à cause du non respect du calendrier pédagogique.

Monsieur Ourak souligne la hausse de la Taxe d'Apprentissage pour l'année 2007. Elle s'élève à 171 000 euros. Il espère faire mieux, si non maintenir ces chiffres pour 2008. Il ajoute que la taxe d'Apprentissage prévue pour la Formation par Apprentissage est mentionnée dans son propre budget.

Les Droits d'Inscriptions d'un montant de 6000 euros correspondent à l'inscription de 4 étudiants chinois.

- Les dépenses :

Les crédits ouverts en Equipement s'élèvent à 92 058 euros : 55 381 euros sont prévus pour le Plan Pluriannuel d'Investissement et 36 677 euros sont prévus à la fois pour l'administration et les travaux d'agencement des bâtiments. Monsieur Ourak serait favorable à la mise en place d'un lieu de vie pour les étudiants à condition qu'il n'y ait qu'une seule association au sein de l'ISTV.

Bien qu'un projet soit prévu par l'Université, Monsieur Ourak souhaiterait améliorer la signalétique à l'intérieur des bâtiments de l'ISTV.

Dans la rubrique Personnel, Monsieur Ourak se réjouit de la baisse des heures complémentaires, il rappelle qu'il y a trois ans encore, 820 000 euros étaient affichés sur cette ligne contre 620 000 euros cette année. Cependant, les heures de surveillances sont encore trop élevées. Dans certaines composantes, les enseignants assurent environ 18 heures de surveillance par an. Il déplore que des sessions d'examens avec surveillante externe soient organisées pour 3 ou 4 étudiants.

Monsieur Ourak rappelle qu'à partir de cette année les charges patronales seront payées par les composantes.

### 3.2 Budget ISTV Apprentissage :

A la rentrée 2007, 4 nouvelles formations ont été ouvertes en apprentissage : le Master Génie Civil Architectural et Urbain ; le Master Pro Ingénierie des Matériaux ; le Master Pro Agroalimentaire ; la Licence Pro Informatique de Gestion. Le budget dépenses s'élève donc à 331 932 euros contre 97 159 euros en 2007.

Le chapitre 65 concerne les inscriptions des apprentis et le paiement des taxes d'hébergement et de repas. Le chapitre 64 reprend le paiement des heures complémentaires et le salaire d'une secrétaire à 80 %.

### 3.3 Budget ISTV Formation Continue :

Le budget est légèrement en baisse par rapport à l'année précédente ; il passe de 149 000 euros à 147 323 euros.

Monsieur Raviart constate que les effectifs de DEUST et des Licences Professionnelles sont en augmentation par rapport aux effectifs de Licence et que l'on n'en tient pas compte dans la répartition du Budget par Filière.

Monsieur Ourak répond que les crédits seront disponibles dans le Budget global de l'ISTV.

Monsieur Zidi explique qu'une campagne publicitaire a été lancée par le SYNTEC dans la région parisienne avec un slogan attirant : « Devenir ingénieur commercial par



Apprentissage ». Il insiste sur l'aspect important du marketing et de la communication. Il propose d'aider l'ISTV à prendre contact avec le SYNTEC.

Monsieur Guerra estime que trop de formations par apprentissage sont ouvertes au détriment des formations initiales en Licence et Master, les taux de réussite sont bons mais faussés par l'apprentissage. Il craint une concurrence entre composantes.

Monsieur Ourak propose d'organiser une journée de travail sur les Formations Continue et par Apprentissage avec Monsieur Zidi.

*Le Budget ISTV est voté à l'unanimité*

#### **4. Les règlements des examens :**

Le règlement de la licence :

Suite au dernier Conseil d'Administration de l'ISTV, des modifications ont été apportées au règlement de la Licence.

Monsieur Prévost souhaiterait avoir connaissance des avenants pour pouvoir prendre part au vote. Il insiste sur l'anonymat des copies.

Madame Follet explique qu'aux semestres 1, 2 et 3, il n'y a pas d'anonymat de copies car il s'agit de DS. En revanche au semestre 5, notamment en Chimie, l'anonymat est respecté.

Monsieur Prévost insiste sur l'anonymat des copies dans toutes les spécialités et se réfère à la loi Bayrou de 1997.

Monsieur Ourak ajoute que l'anonymat des copies sera respecté pour les examens terminaux. Quant aux DS, il vérifiera l'article de loi.

Monsieur Ourak rappelle que des problèmes subsistent dans le fonctionnement des jurys, des examens et de l'enseignement à l'Institut. Des personnes n'assurent pas leurs enseignements. En accord avec la présidente et le secrétaire général, Monsieur Ourak envisage de mettre en application la loi qui consiste à retirer un trentième de salaire à l'enseignant qui ne dispense pas ses heures de cours.

Monsieur Prévost aimerait prendre connaissance des modalités de compensation et de rattrapage.

Les étudiants insistent sur l'anonymat des copies au moins pour les examens terminaux.

Monsieur Ourak intervient sur l'organisation des examens en Licence, l'épreuve sera annulée si les copies ne sont pas cachetées.

Monsieur Raviart rappelle qu'au CEVU, il a été dit que les examens devaient être organisés en contrôle continu. Il suggère de l'indiquer dans le règlement des licences.

Le règlement du Master :

Monsieur Rebeyrotte remercie Monsieur Abed pour sa concertation au sujet des règlements de Master.

Il est demandé d'ajouter dans l'article 10 page 4 : « la validation de l'aptitude de la langue anglaise...soit par l'obtention du CLES (niveau b1) ***soit par l'obtention du TOEIC avec un score de 550*** ».

Monsieur Goichot pense que la phrase page 4 : « les étudiants des pays francophones sont autorisés à valider le TFI » n'est pas suffisamment précise. Page 5, à la fin de l'article 11, Monsieur Goichot propose d'inscrire « responsable de filière » plutôt que « responsable de département ».

Monsieur Ourak précise par ailleurs, que les statuts de l'ISTV datent du mandat de Monsieur Soënen et qu'ils devront être revus.

Monsieur Pommeray constate que rien n'est mentionné sur les redoublements.

Monsieur Ourak propose de mettre en place des critères pour autoriser le redoublement principalement en Master.

Monsieur Raviart souligne que dans l'article 2, 5 mentions sont citées alors qu'il n'y en a que 4. En effet, CCI n'est pas une mention. Dans l'article 3 : « l'accès de l'étudiant, titulaire de la licence, dans la même mention du domaine... », Monsieur Raviart rappelle que STIREA n'a pas de mention. Il se demande également si dans la première phrase de l'article 8, le terme « exclusivement » n'est pas trop abusif.

Messieurs Ourak et Abed expliquent que le terme employé est volontaire pour éviter une compensation annuelle.

*Les règlements de Master sont approuvés à l'unanimité.*

### **5. Demandes de subventions :**

Monsieur Pommeray demande si l'association SPHIMX se charge de l'organisation de la Journée Portes Ouvertes ou si l'association ¾ de pouce doit s'occuper de la partie Audiovisuelle.

Monsieur Rebeyrotte propose de prendre en charge l'organisation de la JPO et suggère à Monsieur Pommeray, comme pour l'année précédente, de leur communiquer ce dont l'audiovisuel a besoin.

Monsieur Ourak commente le tableau de subventions proposées pour les associations. Il rappelle que l'ISTV ne peut soutenir que les associations de l'ISTV et que toute association extérieure ne pourrait bénéficier de ces subventions.

-1900 euros seront attribués à l'association SPHIMX

- 300 euros seront attribués à l'amicale du Personnel

Mademoiselle Leriche regrette que l'association SPHIMX n'apporte pas un projet plus ambitieux et plus social.

Monsieur Ourak propose de se rapprocher d'Hélène Martin pour faire une synthèse.

*Les subventions aux associations sont votées à l'unanimité.*

### **6. Informations sur la Formation Continue et la Formation par Apprentissage :**

Monsieur Ourak explique qu'au dernier Conseil d'Administration il avait proposé Monsieur FX Hubert comme responsable de la Formation par Apprentissage et que depuis celui-ci a démissionné. Monsieur Ourak propose donc Monsieur Sagar comme nouveau responsable

*La responsabilité de la Formation par Apprentissage est votée à l'unanimité.*

Monsieur Ourak informe que deux postes d'agrégé vont être proposés au recrutement pour l'Informatique et le Génie Civil.

**7. Questions diverses :**

Monsieur Prévost souhaiterait que des espaces couverts soient créés pour mettre les vélos.  
Les apprentis rencontrent des difficultés le samedi matin pour communiquer avec les secrétaires surtout sur le site de Cambrai.

Clôture : 19 heures

Le Directeur,



M. OURAK

Le Rapporteur de Séance,



M. JENOT